

**FORMULAIRE DE DEMANDE
D'ASSOULPISSEMENT DE LA CARTE SCOLAIRE**

11-1

Établissement demandé dans département d'origine Établissement demandé hors département d'origine

PARTIE A REMPLIR PAR LES REPRESENTANTS LEGAUX

Nom et prénom de l'élève :
 Date de naissance :
 Nom du représentant légal :
 Adresse :
 Commune de résidence :
 Nom et adresse de l'établissement d'origine :
 Classe suivie au titre de l'année scolaire 2017/2018 :

Lycée de secteur (en fonction du domicile)

Lycée sollicité par les représentants légaux

- Critère retenu : *(cochez la case correspondante)*
- ① élève souffrant d'un handicap.
 - ② élève nécessitant une prise en charge médicale importante à proximité de l'établissement demandé.
 - ③ élève boursier sur critère social ou boursier au mérite.
 - ④ élève dont un frère ou une sœur est en cours de scolarisation dans l'établissement souhaité.
 - ⑤ élève résidant à proximité de l'établissement demandé.
 - ⑥ élève devant suivre un parcours particulier.
- (cf. pièces à fournir au verso)*

Observations complémentaires :

Date :


Signature :

IMPORTANT : Tout élève peut solliciter l'établissement de son choix. Toutefois, les demandes d'assouplissement de la carte scolaire ne seront satisfaites que dans la limite des places disponibles, après affectation des élèves du secteur et sur la base des critères énumérés ci-dessus.

NOTIFICATION DE LA DECISION ET VOIE DE RECOURS

Cette demande sera étudiée dans le cadre du calendrier rectoral qui s'étend du **6 avril au 7 mai** (date dépôt EPLE d'origine). Si vous formulez une demande d'assouplissement à la carte scolaire pour une affectation en 2nde GT dans un lycée ne relevant pas de votre zone de desserte, les résultats de l'affectation qui vous seront communiqués **le 29 juin valent réponse à la demande formulée.**

 **Toute demande incomplète sera déclarée irrecevable lors de la commission.**

 **Toute demande parvenue hors délai ne sera pas traitée par les services départementaux.**

PRIORITE SOLLICITEE	PIECES JUSTIFICATIVES OBLIGATOIRES
❶ Elève souffrant d'un handicap.	Certificat du médecin traitant et avis du médecin scolaire ou notification de la MDPH.
❷ Elève nécessitant une prise en charge médicale importante à proximité de l'établissement demandé.	Certificat du médecin traitant et avis du médecin scolaire.
❸ Elève boursier sur critère social ou boursier au mérite.	Notification d'attribution de bourse ou l'avis d'imposition N-2 ou N-1 pour ceux qui ne disposent pas d'une notification de bourse.
❹ Elève dont un frère ou une sœur est en cours de scolarisation dans l'établissement souhaité.	Certificat de scolarité du ou des frères et sœurs scolarisés dans l'établissement sollicité en classe de seconde ou de première au titre de la présente année scolaire.
❺ Elève résidant à proximité de l'établissement demandé.	Toute pièce permettant de comparer la distance et/ou le temps de transport entre : l'adresse de résidence et le lycée de secteur – l'adresse de résidence et le lycée sollicité.
❻ Elève devant suivre un parcours particulier.	Toute pièce justificative d'une pratique culturelle ou sportive, de continuité d'un parcours scolaire particulier déjà débuté.

**ACCUSE DE RECEPTION
DU FORMULAIRE ASSOULPISSEMENT CARTE SCOLAIRE**

11-3

Nom de l'établissement d'origine :



Tout dossier incomplet ou arrivé après le délai de rigueur à la DSDEN sera déclaré irrecevable lors de la commission.

Accuse réception de la demande d'assouplissement de la carte scolaire, de l'élève

A réception du formulaire rempli par l'élève et ses représentants légaux, le chef d'établissement coche la priorité sollicitée, ainsi que les documents fournis dans le cadre de cette demande de dérogation.

CHOIX (A COCHER)	PRIORITE SOLLICITEE	PIECES JUSTIFICATIVES OBLIGATOIRES	PIECES DEPOSEES
	① Elève souffrant d'un handicap.	Certificat du médecin traitant Avis du médecin scolaire <u>ou</u> notification de la MDPH.	
	② Elève nécessitant une prise en charge médicale importante à proximité de l'établissement demandé.	Certificat du médecin traitant Avis du médecin scolaire.	
	③ Elève boursier sur critère social ou boursier au mérite.	Notification d'attribution de bourse <u>ou</u> l'avis d'imposition N-2 ou N-1 pour ceux qui ne disposent pas d'une notification de bourse.	
	④ Elève dont un frère ou une sœur est en cours de scolarisation dans l'établissement souhaité.	Certificat de scolarité du ou des frères et sœurs scolarisés dans l'établissement sollicité en classe de 2 ^{nde} ou de 1 ^{re} au titre de la présente année scolaire.	
	⑤ Elève résidant à proximité de l'établissement demandé.	Toute pièce permettant de comparer la distance et/ou le temps de transport entre : l'adresse de résidence et le lycée de secteur – l'adresse de résidence et le lycée sollicité.	
	⑥ Elève devant suivre un parcours particulier.	Toute pièce justificative d'une pratique culturelle ou sportive, de continuité d'un parcours scolaire particulier déjà débuté.	

Le :/...../ 2018
Signatures du ou des représentant(s) légal(aux):

Le :/...../ 2018
Cachet et Signature du chef d'établissement :

Dossier à dupliquer et à remettre aux représentants légaux et aux DSDEN concernés.

L'établissement d'origine prend soin de conserver un exemplaire : ce document fera foi en cas de litige.

Si vous formulez une demande d'assouplissement à la carte scolaire pour une affectation en 2^{nde} GT dans un lycée ne relevant pas de votre zone de desserte, les résultats de l'affectation figurant sur la notification qui vous sera communiquée **le 29 juin valent réponse à la demande formulée.**